

**Direction : Enfance Jeunesse et Sports**

**Enseignement**

**REF : ENSEIGNT2009011**

**Signataire : CP/SS/CM**

**OBJET :Augmentation de la rémunération des enseignants en charge des études surveillées.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 22 juillet 1983 portant répartition des compétences,

Vu la circulaire du 25 février 1986 relative aux études scolaires,

Vu la convention réglant les conditions matérielles d'organisation,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir des études surveillées dans la commune,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'augmentation du taux de rémunération des enseignants en charge des études surveillées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**IMPUTE** les dépenses au budget de l'exercice en cours 6218.

Le Maire

Jacques SALVATOR